

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le quinze novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

Nombre de Conseillers

Municipaux :

En exercice : 18
Présents : 17
Pouvoirs : 1
Votants : 18

Dates des convocations :

24 octobre 2017
9 novembre 2017

Dates d'affichage :

24 octobre 2017
9 novembre 2017

Présents : MM. - Michel BRARD – Michel BENEDETTI -
Cécile BOULDÉ - Jean-Luc VALLET Adjoints
Marc LIBERT – Charles DAVENEL - Madeleine DENIS –
Nicolas HARDY - Jean-Marc COSTENTIN - Karine HUART
- Aline JOSSE – Christian THÉBAULT – Anne LEGOUBÉ –
Sébastien TROUVÉ - Patricia PAUTONNIER – Anne-Marie
VEILLÉ
Formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Catherine LÉBOUCQ

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BRARD est désigné
comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2017
- Choix du délégataire et du contrat de délégation de service public d'assainissement collectif (*délibération*)
- Analyse prospective financière de la commune : compte-rendu réunion de la commission des finances du 6 novembre 2017
- Loyer du bar-tabac : redéfinir le montant HT et TTC (*délibération*)
- Fixation d'un nouveau tarif pour une prestation « service cantine » (*délibération*)
- Travaux du presbytère : avenant n°2 au lot 3 charpente/ossature bois/bardage - SCBM (*délibération*)
- Subvention à l'ADOGEC de Billé pour participation aux frais de fonctionnement des écoles du RPI Billé-Combourtille-Parcé – année scolaire 2016/2017 (*délibération*)
- Lotissement le Chêne 1 et 2 :
 - rétrocession à la commune des équipements communs (*délibération*)
 - classement de la voirie dans le domaine public communal (*délibération*)
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable 2016 du SIEX (*délibération*)
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2017 :

Monsieur le Maire soumet à approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2017. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Choix du délégataire et du contrat de délégation de service public d'assainissement collectif

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Le contrat d'affermage actuel étant échu au 31 décembre 2017 et suite à la délibération du 5 juillet 2017 pour le choix du mode de gestion et le lancement de la consultation pour la délégation de service public du service assainissement, Monsieur le Maire précise que 2 offres ont été déposées par la société SAUR et la société VÉOLIA.

Au vu du rapport d'analyse des offres et au vu du rapport du Maire, la commission propose de retenir l'offre de la SAUR proposant les tarifs suivants :

- part fixe : 22,00 € HT
- part variable : 0,844 € HT/m³.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le choix de retenir la société SAUR comme délégataire en charge de son service public d'assainissement collectif sur le périmètre communal à compter du 01 Janvier 2018 et pour une durée de 10 années
- d'approuver le contrat de délégation de service public et l'ensemble de ses annexes
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public pour son service public d'assainissement collectif sur le périmètre communal à compter du 01 Janvier 2018 et pour une durée de 10 années
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Michel BRARD demande qu'un suivi soit assuré quant aux différentes prestations du contrat.

Analyse prospective financière de la commune

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Monsieur le Maire rend compte de la réunion de la commission des finances du 6 novembre 2017 et présente l'analyse prospective réalisée par Monsieur LAMER, trésorier.

Quelques éléments de cette analyse :

- au vu de la situation comptable au 31 décembre 2016 et des éléments du budget 2017, la commune a :
 - o une situation financière globalement satisfaisante ;
 - o une capacité d'autofinancement brute supérieure à la moyenne régionale des communes de la même strate : 217 €/hab. contre 185 €/hab. ;
 - o un endettement modéré : 3,36 années contre 3,88 pour la moyenne ;

- des taux d'imposition stables ;
 - un bon ratio de rigidité (rapport entre les charges obligatoires, difficilement compressibles et les produits)
- avec l'inscription de projets d'investissements, définis avec les élus, jusqu'en 2020 (la réhabilitation du presbytère, l'acquisition et les travaux de rénovation du bar-tabac) :
- une évolution du besoin de financement qui sera couvert par l'emprunt et le prélèvement sur les excédents cumulés ;
 - un excédent cumulé toujours positif :

par la perception de loyers ;

- une capacité d'autofinancement à un niveau suffisant et en constante augmentation ;
- la commune conserve une marge de manœuvre pour couvrir ses remboursements en capital et assurer ses investissements ;
- un ratio d'endettement en 2022 à 3,7 années sachant qu'en dessous de 8 ans, l'endettement est considéré comme faible à moyen ;
- une capacité d'investissement qui reste importante pour les années à venir.

Prestation « service cantine » - école publique

Présentation : Cécile BOULDE - Adjointe

Devant le cas d'une famille apportant le repas de leur enfant pour le déjeuner, se pose la question de fixer ou pas un nouveau tarif, pour une prestation « service cantine », le tarif actuel comprenant le service et la fourniture du repas par la société de restauration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas créer de nouveau tarif et d'appliquer le tarif « garderie » lorsque les familles fournissent le repas (1,05 € pour une vacation « javénéen » et 1,75 € pour une vacation « extérieur »).

Travaux du presbytère : avenant n°2 au lot 3 charpente/ossature bois/bardage - SCBM

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du presbytère, Monsieur le Maire informe d'une prestation supplémentaire. Elle concerne le lot 3 - charpente/ossature bois/bardage - avec l'entreprise SCBM, suite à la décision de modifier le positionnement de la passerelle et donc de l'accès à l'étage du projet.

Il propose d'accepter un 2^{ème} avenant au marché initial avec l'entreprise SCBM.

Marché initial	: 84.080,04 € HT	-	100.896,05 € TTC
Avenant n°1	: 3.798,40 € HT	-	4.558,08 € TTC
Avenant n°2 proposé:	1.085,05 € HT	-	1.302,06 € TTC
Total	: 88.963,49 € HT	-	106.756,19 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'avenant n°2 proposé pour un montant de 1.085,05 € HT – 1.302,06 € TTC, ce qui porte le marché à 88.963,49 € HT – 106.756,19 € TTC ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement du budget communal, à l'opération 13, article 2313.

Subvention à l'ADOGEC (alliance des OGEC) de Billé

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Après présentation de la demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles du RPI Billé-Combourtillé-Parcé, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de verser une subvention de 1.122,00 €, sur la base du coût moyen départemental, à l'ADOGEC de Billé, pour 3 élèves en élémentaire, domiciliés à Javené et pour l'année scolaire 2016/2017.
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

La dépense correspondante sera imputée à l'article 6574 du budget communal.

Lotissement le Chêne 1 et 2

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

→ Cession à la commune des équipements communs

Monsieur le Maire informe de la convention de rétrocession intervenue le 15 mars 2005 pour « le Chêne 1 » et le 23 octobre 2006 pour « le Chêne 2 », entre la commune et la SARL LOTI OUEST ATLANTIQUE concernant les équipements communs suivants :

- voirie
- Espaces Verts
- Réseaux divers : eau potable, assainissement eaux usées, eaux pluviales, éclairage public, France Télécom, électricité

du lotissement de maisons d'habitation dénommé « Le Chêne 1 et 2 ».

Il précise que les travaux de viabilisation et de construction des maisons d'habitation étant terminés, il y a lieu de faire établir l'acte de cession par la SARL LOTI OUEST ATLANTIQUE au profit de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de faire procéder à l'acte de cession par la SARL LOTI OUEST ATLANTIQUE au profit de la commune des voiries, réseaux et espaces verts du lotissement le « Chêne 1 et 2 » aux conditions suivantes :
 - o cession à titre gratuit
 - o les frais relatifs à cette cession seront à la charge de la SARL LOTI OUEST ATLANTIQUE
 - o l'acte notarié sera passé en l'étude de Maître CHEFTEL, notaire à Fougères.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toute démarche et à signer tout document à intervenir dont l'acte de cession.

→ Classement de la voirie dans le domaine public communal

Vu la délibération du 15 novembre 2017 portant cession à la commune des équipements communs dont la voirie,

Considérant que cette voirie sera inscrite dans le domaine privé communal suite à l'acte notarié à intervenir,

Conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, le Conseil Municipal peut classer une voie communale sans enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Les services de la commune ont estimé que cette voie représente 623 mètres linéaires.

Cette voie est ouverte à la circulation du public.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ces informations et après en avoir délibéré :

- émet à l'unanimité un avis favorable à la modification du tableau de classement de la voirie communale tel que présenté par Monsieur le Maire.

- adopte le tableau de classement de la voirie communale qui établit la longueur des voies du lotissement Le Chêne 1 et 2, classée dans le domaine public communal.
- précise que l'intégration de cette voie porte le mètre linéaire de voirie communale de la commune de JAVENE (donnée DGF) à 44 837 mètres.
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Il est précisé qu'un habitant du lotissement, Monsieur ROUSSEAU, 12 rue Tréhu de Monthierry, est acquéreur d'un chemin bordant son terrain. La commune est d'accord sur le principe mais la vente ne pourra se faire qu'après la signature de l'acte notarié avec LOTI OUEST ATLANTIQUE pour la cession des équipements communs.

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable 2016 du Syndicat Intercommunal des Eaux du Chesné (SIEX)

Présentation : Michel BENEDETTI - Adjoint

Michel BENEDETTI indique que, conformément à la réglementation en vigueur, le SIEX a fourni le rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable 2016 soumis au comité syndical et il en présente le contenu dont quelques éléments ci-après :

- la population desservie en eau potable par le SIEX est de 12.000 habitants ;
- la société d'affermage est la SAUR ;
- l'eau est distribuée à 5.068 abonnés ;
- le Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin du Couesnon (SMPBC) a fourni 776.621 m³ ;
- 584.928 m³ d'eau consommés soit 134 litres par habitant et par jour ;
- Le bilan de l'ARS indique que l'eau distribuée au cours de l'année 2016 a été de bonne qualité ;
- un abonné domestique consommant 120 m³ payera 378,37 € (sur la base du tarif au 1^{er} janvier 2017, TTC) soit en moyenne 3,15 €/m³ (+ 0,46 % par rapport à 2016).

Le conseil municipal prend acte de ce rapport d'activité.

Questions diverses

CHIMIREC : comme convenu, un courrier relatif aux problèmes d'odeurs a été envoyé à CHIMIREC.

SOLÉVAL : Michel BENEDETTI rend compte de la réunion du comité de suivi du 6 novembre 2017 :

- quasiment plus de signalements de mauvaises odeurs ;
- un oxydeur est actuellement à l'essai ;
- des projets d'investissements de 20 millions d'euros avec la création de 25 emplois.

Travaux rue du Stade : Le Maire informe de la réception des travaux de réseaux de la rue du Stade suite aux tests d'étanchéité conformes et précise que les travaux d'aménagement de la voirie ne pourront être réceptionnés qu'après la plantation des arbres prévus au marché. Après discussion, à la majorité, le Conseil Municipal ne souhaite pas la plantation de ces arbres pour entre autres la visibilité à la sortie du parking de la salle de sports et de la salle des fêtes. La réception peut donc se faire dès à présent.

ASCA : Charles DAVENEL confirme la dissolution de l'association.

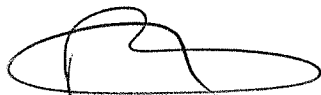
Propriété PEIGNÉ : Le Maire informe de la signature de l'acte de vente définitif le 14 novembre 2017.

CALENDRIER

- Prochain conseil municipal : mercredi 13 décembre 2017 à 20 h 00
- Prochain bureau municipal : mercredi 29 novembre 2017 à 18 h 30
- Commission communication : lundi 20 novembre 2017 à 18 h 30
- Réunion « révision PLU » : mercredi 22 novembre 2017 à 18 h 00
- Visite logements adaptés à QUÉBRIAC : mercredi 22 novembre 2017 après-midi
- Réunion SCOT : jeudi 7 décembre 2017 à 18 h 30
- Commission voirie : lundi 18 décembre 2017 à 18 h 30
- Spectacle Arbre de Noël : vendredi 22 décembre 2017 à 20 h 00
- Vœux du Maire : samedi 6 janvier 2018 à 11 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le secrétaire
Michel BRARD



Le Maire,
Bernard DELAUNAY



